

LE CHAPPELLEAUXNAUX ARD



Edito

6 La Chapelle-aux-Naux (d.-et-l.)
 La Chères Chapellauniennes,
 chers Chapellauniens

Les événements de cette année 2017 concernant notre commune sont préoccupants...

La fusion des Communautés de Communes du Pays d'Azay le Rideau et Vallée de l'Indre, imposée par l'Etat, s'est plus ou moins bien passée. Les intérêts de deux Communautés de Communes très différentes sont difficiles à concilier quand la bonne volonté pour trouver le meilleur compromis peine parfois à s'imposer...

La Région Centre à également par l'intermédiaire de son service Transports Scolaires fait montre à plusieurs reprises de son intransigeance, son absence totale de dialogue et son peu de préoccupation des intérêts des communes et de leurs habitants.

Autre sujet de préoccupation pour l'avenir :

Les maires des communes du Val de Bréhémont ont décidé l'étude de la faisabilité d'une Commune Nouvelle regroupant ces 6 communes. L'idée est séduisante mais se heurte à d'énormes difficultés.

La première d'entre elles est le calendrier à mon avis trop précipité : cette création doit être votée au printemps 2018 pour application au 1er janvier 2019.

À ce jour seuls 4 maires sont partants quoi qu'il arrive (sous réserve d'accord de leurs Conseils Municipaux...).

Je suis personnellement inquiet d'une prise de décision précipitée qui engagerait notre commune sans possibilité de retour.

L'expérience de ceux qui se sont déjà engagés en Commune Nouvelle doit nous servir afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Enfin, le fait de ne pas rentrer dans cette commune nouvelle risque de nous pénaliser dans l'avenir, les petites communes ayant de plus en plus de mal à défendre leurs intérêts.

Des réunions publiques seront organisées dans quelques mois : Je vous engage vivement à y participer pour faire entendre votre voix.

En attendant je vous invite comme chaque année aux Voeux du maire le samedi 7 janvier et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bonne lecture !

Philippe
 MASSARD

Sommaire

Mot du Président de la CCTVI	p 2
Concert de jazz	p 2
Commémoration du 11 novembre mai 1918	p 3
Fête des Bateliers	p 3
Concours Photos 2017	p 4
Fleurissement	p 5
Rentrée scolaire 2017/2018	p 6
Ord. ménag. et distribution des sacs poub.	p 7
Michel Guérineau, un batelier de la première heure	p 8 et 9
Le petit observatoire, la taupe	p 10 et 11
Côté Loire	p 11
Recensement 2018	p 12
Le numérique et vous	p 13
Horaires des Messes	p 13
Bien vivre ensemble	p 14
Pensée positive / Proverbe Tibétain	p 15
Événements à venir	p 15
Nouveaux arrivants	p 15
Le Carnet	p 15
Recette	p 16

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR
www.chapelleauxnaux.fr



www.facebook.com/LaChapelleauxNaux/





Mot du Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, Alain Esnault

Notre territoire s'est agrandi le 1er janvier dernier et ça marche bien ! Les objectifs fixés en début d'année sont atteints ! Les missions de Touraine Vallée de l'Indre prennent progressivement de l'ampleur. Notre collectivité joue désormais un rôle important en Touraine, notamment en travaillant en partenariat avec la Métropole, la Région, le Département et les chambres consulaires.

Nous rédigeons actuellement notre schéma de développement économique et notre projet de territoire. A cette occasion, nous ne pouvons que constater que nous réussissons uniquement par l'alliance de nos territoires.

Nous devons être capables de nous projeter dans le monde de demain, de nous emparer des transitions écologiques et numériques pour en faire des atouts : pour exemple, le déploiement des nouvelles énergies, que sont le gaz naturel vert et l'hydrogène, et la fibre optique.

Construire l'avenir sera, aussi, porter et cofinancer de grands projets avec la Métropole et nos partenaires industriels, comme le stockage de l'énergie ou la production de biogaz avec nos déchets verts et ménagers, mais également réaliser ou rénover de grands équipements tels que nos gares ou l'aéroport. Tout ceci au bénéfice du développement économique et de l'emploi. Ce sont des projets ambitieux pour notre territoire que nous devons inscrire dans le nouveau Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

Au pays des châteaux, du tourisme et de l'art de vivre, ma priorité sera la qualité de vie sur notre territoire. Nous devons sans cesse l'améliorer, elle se mesure au quotidien par la qualité des services que nous apportons à nos populations. C'est une des forces reconnue de Touraine Vallée de l'Indre et la base de notre attractivité. Cela passe par une protection de la nature en ville ou sur nos parcs d'activités, une politique ambitieuse du logement, des transports publics performants et l'amélioration des services apportés à nos habitants.

Les dernières études de l'INSEE indiquent que Touraine Vallée de l'Indre a la plus forte croissance démographique du département par an (+ 1.4%) et que depuis 2008 les nouveaux habitants de notre territoire sont quasiment aussi nombreux que ceux arrivés dans la Métropole sur la même période. L'excédent migratoire est le plus important du département et s'accompagne d'un excédent naturel également des plus élevés du département, ce qui fait de notre communauté de communes la plus dynamique d'Indre-et-Loire.

Nous avons tous les atouts pour réussir une mutation industrielle et touristique d'envergure, si toutes les communautés travaillent ensemble pour répondre aux défis des solidarités villes-campagne. C'est le chantier que nous avons entrepris.

Au nom de Touraine Vallée de l'Indre, je vous souhaite une excellente année 2018.



Alain ESNAULT
Président de Touraine Vallée de l'Indre
Maire de Sorigny



Concert de jazz

Le dimanche 1er octobre le quartet Alternate Cake est venu donner un concert de jazz dans l'église de la Chapelle aux Naux.

Excellent moment de musique dans un cadre qui, on le voit concert après concert, s'y prête à merveille...





Commémoration du 11 novembre mai 1918

99e anniversaire de l'armistice de la « Grande guerre ». Bientôt 100 ans ! Plus de survivants, mais pas une famille qui n'ait compté un mort, un blessé ou un héros. Ou plusieurs; parfois des familles, des quartiers, des villages entiers décimés. Six communes ont ainsi été ramenées à... zéro habitant, totalement détruites pendant la bataille de Verdun.



Souvenez-vous : 1,4 million de morts, sans compter les soldats des colonies (plus de 300 000), plus de 4 millions de blessés. A l'échelle de notre commune, en pourcentage, cela ferait 24 morts, 6 disparus et 60 blessés.

Chez nous, les participants, toujours fidèles, se sont retrouvés devant le monument du cimetière du

village par un temps clément, pour faire mémoire et déposer la traditionnelle gerbe. Merci aux habitants présents, au nom de nos glorieux morts. Après lecture par monsieur le Maire de la lettre du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, une minute de silence a marqué l'hommage au sacrifice suprême de nos anciens.

Nous nous sommes ensuite retrouvés à la salle polyvalente, dont les travaux de rénovation sont quasiment achevés, lui donnant un aspect bien plus accueillant.

Depuis 2012, le 11 novembre est devenu « Jour du Souvenir », la journée nationale consacrée à tous les morts pour la France, civils et militaires, tous conflits confondus, passés et à venir. Ils se sacrifient avec abnégation pour notre pays et notre civilisation, ne les oublions pas !

Fête des Bateliers



Superbe fête des Bateliers le samedi 23 juillet, comme d'habitude. Malgré un temps incertain (vent fort et risque de pluie) de très nombreuses personnes ont participé au repas champêtre.

Pour terminer la soirée, le magnifique feu d'artifice offert par la Municipalité a eu lieu sur le port, avec la Clémence en premier plan.





CONCOURS PHOTOS 2017



1^{er} PRIX : Christine BINET « Ça glisse »



2^{ème} PRIX : Alain BRY « sans titre »



3^e PRIX : Thierry BAGUR « Soleil d'hiver »

Cinquième édition du concours de photographie, avec cette année pour thème « Les quatre saisons ».

Les photographies interprétant différemment le thème ne manquaient pas, ce qui témoignait d'une recherche de l'originalité photographique.

12 photographes étaient inscrits, dont 3 nouveaux participants, certains en famille. Le Jury, constitué du Maire et de plusieurs conseillers a délibéré en quatre tours de table, avec un classement final serré, pour distinguer les 3 premiers prix. En effet, il y avait dans les 3 clichés récompensés une belle restitution du thème avec une recherche certaine de la couleur.

Les photos ont été exposées au public à l'occasion de la fête des bateliers, le 19 juillet.

Les récompenses sont respectivement 100 €, 60 € et 40 € en bons d'achat chez « Studio Miroir » (Olivier DUBOUCHET, photographe à Langeais).

En plus d'une photographie imprimée en grand format, pour chaque participant.

Alors, pour la prochaine édition, faites bonne impression !





Fleurissement



Chaque année Jean Marie prépare avec amour le fleurissement de la commune. Il réalise les plantations de ce qu'il a commandé (ou repiqué précédemment) dès que les dernières gelées sont passées, et tout se développe pendant l'été.

Depuis quelques années, grâce à des automnes cléments, nous pou-

vons en profiter jusqu'en novembre...

L'année prochaine, la lère fleur que le village a obtenue grâce à lui sera remise en question, comme tous les 3 ans. Mais nous ne sommes pas inquiets...





Rentrée scolaire 2017/2018



Le 4 septembre 2017, les enfants reprenaient le chemin de l'école à l'occasion de la rentrée scolaire 2017-2018 : excitation, joie et émotions au rendez-vous !

Une année scolaire sous le signe du changement commence pour les élèves du RPI La Chapelle aux Naux / Lignières de Touraine. En effet, une nouvelle répartition des classes dans les deux écoles a été nécessaire suite à des effectifs importants de certains niveaux. Ainsi, l'école de la Chapelle aux Naux accueille cette année les classes de CE1 et CE2 ; l'école de Lignières de Touraine



tous les autres niveaux avec 2 classes à double niveau les (MS) moyennes sections et (CP) classe préparatoire. Après le départ de l'ancienne maîtresse, Mr Bouteloup a été nommé professeur des écoles sur le poste de La Chapelle aux Naux. Il s'occupera des enfants de CE1.

Autre nouveauté : suite aux élections présidentielles, le nouveau gouvernement a promis de redonner aux communes et aux conseils d'école le pouvoir, de choisir son rythme scolaire. Après délibération, le conseil municipal

Vacances scolaires 2017-2018			
	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2017	Jour de reprise : lundi 4 septembre 2017		
Vacances de la Toussaint 2017	Fin des cours : samedi 21 octobre 2017 Jour de reprise : lundi 6 novembre 2017		
Vacances de Noël 2017	Fin des cours : samedi 23 décembre 2017 Jour de reprise : lundi 8 janvier 2018		
Vacances d'hiver 2018	Fin des cours : samedi 10 février 2018 Jour de reprise : lundi 26 février 2018	Fin des cours : samedi 24 février 2018 Jour de reprise : lundi 12 mars 2018	Fin des cours : samedi 17 février 2018 Jour de reprise : lundi 5 mars 2018
	Fin des cours : samedi 7 avril 2018 Jour de reprise : lundi 23 avril 2018	Fin des cours : samedi 21 avril 2018 Jour de reprise : lundi 7 mai 2018	Fin des cours : samedi 14 avril 2018 Jour de reprise : lundi 30 avril 2018
Vacances de printemps 2018	Modification pour les académies de Caen, Nantes, Orléans-Tours, Rennes et Rouen Fin des cours : mercredi 25 avril 2018 Jour de reprise : lundi 14 mai 2018		
	Il n'y a pas de pont officiel de l'Ascension en 2018		
Pont de l'Ascension 2018			
Grandes vacances 2018	Fin des cours : samedi 7 juillet 2018		

et les conseils d'écoles ont donné leur avis en faveur du retour à la semaine de 4 jours et donc de la suppression des TAP. Néanmoins les responsables du transport scolaire au niveau de la Région ont fait obstruction à cette décision en refusant d'assurer le transport scolaire aux nouveaux horaires.

Après bien des vicissitudes, les Maires des 2 communes, qui se sont adressés directement au Ministre de l'Education Nationale, ont fini par avoir gain de cause : les nouveaux horaires ont été acceptés exceptionnellement cette année pour permettre le retour à la semaine des 4 jours.

L'ensemble du RPI comprend :
47 Enfants sur La Chapelle aux Naux et 147 Enfants sur Lignières



Ordures ménagères et distribution des sacs poubelles

Faut-il le rappeler ? Il semblerait que OUI : lorsque la collecte des poubelles correspond à un jour férié, elle est décalée d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié. Dans ce cas, celle du mardi passe au mercredi, celle du mercredi au jeudi. Simple non ?

Alors, pour 2018, voici les jours concernés dans notre commune : mardi 1er mai, mardi 8 mai, mercredi 15 août et mardi 25 décembre 2018.

La prochaine distribution des sacs poubelles aura lieu les **13 et 20 janvier 2017, de 9H00 à 12H00, à l'atelier municipal** (à côté de la salle polyvalente).

Sacs jaunes pour les déchets recyclables et sacs noirs pour les déchets ultimes. Cette dotation initiale à jusqu'à présent été financée par la Communauté de Communes ; le complément éventuel est à la charge de chacun.

Soyez citoyens : si vous n'avez pas besoin de ces sacs, ou s'il vous en reste, ne prenez que ce dont vous avez besoin.

S'il vous est impossible d'être présent à l'une de ces deux distributions, organisez-vous avec un voisin ou un ami.



La gestion des déchets est devenue un domaine très sensible et coûteux pour la collectivité.

Il est **obligatoire** de trier ses déchets et de déposer en déchèterie ceux qui y sont destinés.

Les piles et batteries sont particulièrement polluantes. Lorsque vous éliminez en déchèterie des appareils électroménagers et électroniques, pensez à retirer les piles et batteries pour les déposer à part.

Et il y en a partout ! : mobile, portable, tablettes, téléphone fixe, pèse-personne, outillage, haut-parleurs sans fil, innombrables petits gadgets numériques... Alors avant de trier... triez !



Dernière information, mais pas des moindres : le ramassage des ordures ménagères sera réorganisé à partir du 1er janvier 2019, avec notamment le passage en bacs individuels, et la mise en place de bacs collectifs pour les habitations en dehors du circuit de collecte. Les points de ramassages seront donc en partie regroupés.

Si vous avez des questions à ce sujet, prenez contact avec le SMICTOM de Chinon qui vous donnera de nombreux conseils utiles.

En particulier, consultez le site internet www.smictom.com qui regorge d'informations pratiques.

Jours fériés : Collectes décalées.

Mercredi (jaune + noir)

Jours fériés 2018	Mercredi	Jeudi
lundi 1 ^{er} janvier	collecte du mercredi 01/01 décalée au jeudi 04/01	+ report du mercredi 03/01
lundi 02 avril	collecte du mercredi 04/04 décalée au jeudi 05/04	+ report du mercredi 04/04
mardi 1 ^{er} mai	collecte du mercredi 03/05 décalée au jeudi 03/05	+ report du mercredi 02/05
mardi 08 et jeudi 10 mai	collecte maintenue le 08/05 +	
lundi 21 mai	collecte du mercredi 23/05 décalée au jeudi 24/05	+ report du mercredi 23/05
samedi 14 juillet	collecte maintenue le 13/07 +	
mercredi 15 août	collecte du mercredi 15/08 décalée au jeudi 16/08	+ report du mercredi 15/08
jeudi 1 ^{er} novembre	collecte maintenue le 31/10 +	
mardi 25 décembre	collecte du mercredi 16/12 décalée au jeudi 17/12	+ report du mercredi 16/12

SMICTOM du CHINONNAIS
24 place Jeanne d'Arc 37502 Chinon cedex
0 800 196 899

Jours fériés : Collectes décalées.

Jeudi (jaune + noir)

Jours fériés 2018	Jeudi	Vendredi
lundi 1 ^{er} janvier	collecte du jeudi 04/01 décalée au vendredi 05/01	+ report du jeudi 04/01
lundi 02 avril	collecte du jeudi 05/04 décalée au vendredi 06/04	+ report du jeudi 05/04
mardi 1 ^{er} mai	collecte du jeudi 03/05 décalée au vendredi 04/05	+ report du jeudi 03/05
mardi 08 et jeudi 10 mai	collecte du jeudi 10/05 décalée au vendredi 11/05	+ report du jeudi 10/05
lundi 21 mai	collecte du jeudi 24/05 décalée au vendredi 25/05	+ report du jeudi 24/05
samedi 14 juillet	collecte maintenue le 13/07 +	
mercredi 15 août	collecte du jeudi 16/08 décalée au vendredi 17/08	+ report du jeudi 16/08
jeudi 1 ^{er} novembre	collecte du jeudi 1er/11 décalée au vendredi 02/11	+ report du jeudi 1er/11
mardi 25 décembre	collecte du jeudi 22/12 décalée au vendredi 23/12	+ report du jeudi 22/12

SMICTOM du CHINONNAIS
24 place Jeanne d'Arc 37502 Chinon cedex
0 800 196 899



Michel Guérineau, un batelier de la première heure.

Difficile de dissocier le nom de Michel de celui de la Clémence. Sans son savoir-faire, la Clémence et le Balbuzard n'auraient peut-être jamais vu le jour. C'est en 2002 que Jean-Claude Piètre, Alain Juilhard, Dédé Bach et Michel, tous 4 amoureux de la Loire, se mettent à rêver de construire une gabare pour naviguer sur la Loire. Très vite, le chantier démarre dans une joyeuse ambiance amicale et la partie technique est confiée à Michel.



Normal quand on sait que Michel est tombé dans la sciure dès l'âge de 14 ans. Apprenti pendant 3 ans chez Mr Guyonnet à Cinq Mars la Pile, il découvre les secrets des essences de bois, du rabot, de la scie et des gouges... Passionné, il y laisse même un petit bout de doigt en fabriquant un cercueil, il faut bien que le métier rentre !!!!!



C'est aussi à Cinq Mars qu'il rencontre Thérèse qui deviendra sa femme quelques années plus tard à son retour d'Algérie. En 1968, ils s'installent à la Chapelle aux Naux dans une petite maison qui deviendra, grâce aux talents et au travail de Michel, une belle maison confortable pour y accueillir leurs 4 enfants puis leurs 9 petits enfants. Menuisier à Langeais chez Monsieur Vergès ils seront à eux deux les spécialistes de la restauration des belles demeures et châteaux environnants pendant 37 ans, jusqu'à la fermeture de l'entreprise en 1995. Pour Michel, le travail du bois est un art.

Michel et Thérèse s'investissent dans la vie du village. Bénévoles, ils ne compteront jamais le temps consacré à la commune et aux différentes associations.

Durant 4 mandats, Michel est d'abord conseiller, puis 1er adjoint. De 1977 à 2001 que ce soit avec Marc Rivry ou Jean Olivieri il prend en charge:

- la commission bâtiments, plusieurs chantiers importants pour le village verront le jour pendant cette période : adduction d'eau, rénovation de la façade de l'église, construction de l'atelier communal, aménagement du lotissement des Gagneries, refus du tracé de l'autoroute Angers-Tours sur la commune, études pour l'assainissement collectif du bourg, construction de la salle des fêtes avec une petite signature, une saillie en rondelis, typiquement tourangelle, souhaitée par Michel.
- La commission fêtes et loisirs, fête du 14 juillet organisée pour les petits et les grands, mat de cocagne, course en sac, course à l'œuf, bonjour la grenouille... Concours de pêche avec distribution des prix chez madame Lecoq, au rendez-vous des pêcheurs.
- La commission affaires scolaires avec l'organisation du regroupement pédagogique en 1996.



Lors des deux comices agricoles de 1990 et 1997, une grande partie de la population s'est mise au travail pour la fabrication des chars mais aussi des fleurs en papier. Le résultat a été une incontestable réussite avec 2 réalisations sur le thème de la Loire : un héron et une gabare, réplique soignée jusque dans les détails... Michel est passé par là ! Et pour que tout ce

travail collectif ne se termine pas dans un hangar, la municipalité a décidé d'exposer la gabare dans la cour de l'école, rappelant aux jeunes élèves que leur village possède un embarcadère pavé, du temps de la marine à voiles sur la Loire.





La retraite, il ne sait pas ce que c'est, toujours actif, toujours prêt, toujours enthousiaste, il ne cesse de participer à la vie de la commune au travers de l'association des bateliers.

Multi-facettes, tantôt bricoleur, tantôt acteur, tantôt chanteur, tantôt marinier, tantôt cordier et toujours Mr Vigicrue, il relève le niveau de la Loire depuis plus de 10 ans.



Et quand il répond aux abonnés absents, c'est qu'il se cache dans son paradis, un atelier musée aux odeurs sans pareil où chaque outil a sa place et chaque clou rangé dans une des dizaines de cages à souris. Le crayon sur l'oreille, il tourne, scie, rabote jusqu'à obtenir de véritables œuvres d'art dans des essences d'origines variées, toupies, fruits, coupes, bougeoirs... Vous pouvez admirer ces créations au marché de Noël organisé chaque année par les bateliers.



Thérèse devient membre actif de l'association « les familles rurales » de 1983 à 1993 sous la présidence de Françoise Dubeau puis reprend le flambeau jusqu'à aujourd'hui.

La première action au bénéfice de la commune est la mise en place de la cantine qui accueille une cinquantaine d'enfants dans la salle polyvalente. Ces enfants devaient auparavant rentrer chez leurs parents pour déjeuner.



Une grande brocante est organisée chaque année, depuis 1993, qui rassemble de plus en plus d'exposants. L'association familles rurales propose un grand nombre d'activités sportives et culturelles : gymnastique, randonnées, voyages, théâtre, concerts et spectacles pour toute la population. Après 34 ans de bénévolat Thérèse souhaiterait passer le relais Appel à candidatures.

La Chapelle aux Naux doit beaucoup à Thérèse et Michel Guérineau, véritables acteurs de la vie associative, ils savent donner un sens au bénévolat en entraînant avec eux une grande partie de la population autour de projets qui animent le village. Michel laisse à la commune un véritable patrimoine visible à l'église, à la mairie et sur le port : Lutrin, bougeoir du cierge Pascal, cadre du président, console de la Marianne, gabare et futreau, jeux anciens, sans compter l'aide apportée à droite et à gauche chez les Chapellauniens.



C'est un peu notre Gepetto à nous !





Le petit observatoire

La taupe, bête noire des jardiniers. Il lui faudra des siècles et de bons avocats pour faire valoir son casier judiciaire vierge et remonter dans l'estime de l'homme.



Mais à quoi ressemble cette championne des travaux publics ? À un gros boudin d'une vingtaine de centimètres aux poils gris anthracite au petit museau pointu. La taupe a bel et bien une mauvaise vue, à force de devoir s'adapter au monde souterrain dans lequel elle a su trouver sa subsistance et sa sécurité, ses yeux se sont littéralement atrophiés. Comme tous les non-voyants, elle a appris à développer d'autres sens: son ouïe et son odorat.

Favorisée par la nature, elle possède des pattes antérieures dotées de six doigts. Réuni aux cinq autres doigts par une épaisse membrane, le faux pouce en forme de



lame, rattaché à un os au poignet, fait de chaque patte une véritable pelleuse. En ajoutant à cela cinq griffes bien solides et des membres postérieurs puissants pour creuser la terre jusqu'à 20 mètres par jour.

Mais la taupe ne pourrait survivre si sa formule sanguine et son système respiratoire n'étaient pas adaptés à une

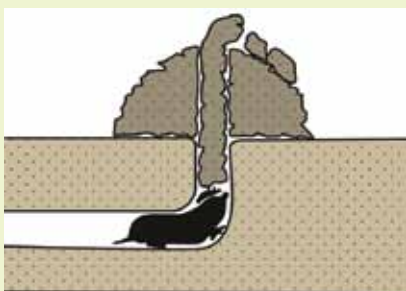


atmosphère appauvrie en oxygène. Ses globules rouges transportent d'avantage de dioxyde de carbone que chez les animaux terrestres, elle peut donc se contenter de respirer l'air qu'elle expire. Grâce à toutes ces qualités, on estime que la taupe élevée en laboratoire, peut avoir une longévité allant de 10 à 20 ans. Mais alors comment expliquer que, dans la nature, celle-ci ne dépasse pas l'âge de 3 ans ? Cette mort précoce est due à l'usure prématurée de ses dents, occasionnée par la terre contenue dans les vers de terre.

Mineur de fond, elle fait les trois-huit, environ 4 heures de chasse et de travail dans les galeries suivies de 4 heures de sommeil puis turbin et ainsi de suite, 3 fois par jour, toute sa vie sans week-end ni congés payés. Allongée dans un boyau de mine, la queue à la verticale frottant contre le plafond, elle enfonce une de ses pelle-bêche dans le sol et rejette brutalement la terre en arrière. Puis elle tortille son corps de façon à compresser contre les parois un maximum de terre, c'est d'autant qu'elle n'aura pas remonter à la surface. Elle procède à un changement de patte toutes les 4 à 5 pelletée pour creuser avec une parfaite régularité.

Transformée en bulldozer, les pattes arrières servant de chenilles antidérapantes, au prix d'efforts « surtaupains », elle va s'introduire dans la galerie d'évacuation verticale, appelée cheminée, pour remonter l'énorme boudin de terre formant la taupinière, cauchemar des jardiniers ! C'est un vrai problème tous ces déchets, mais est-ce que l'homme se gêne pour utiliser des produits nocifs qui se retrouvent dans son sous-sol ? Alors n'en parlons plus, nous sommes quittes !

Le gel comme la sécheresse rendent la terre dure comme du béton mettant les vers de terre aux abonnés absents. Contrairement aux animaux qui vont faire des réserves de gras pour hiberner, la taupe ne peut pas grossir au risque de rester coincée dans ses tunnels ! alors, elle va avoir une idée géniale...faire des conserves ! Après avoir sectionné la tête des vers de terre, elle les transporte dans un congélateur qu'elle



aura creusé à côté de sa chambre à coucher. Les victimes privées de leur tête seront d'elles-mêmes placées en hibernation. Mais vous n'avez pas tout vu ou entendu... au printemps, si les vers n'ont pas été mangés, ils se font leur propre chirurgie esthétique, la tête est réparée avec quelques vilaines cicatrices mais qui les empêcheront pas de prendre la fuite... !

La taupe ne vit pas en couple. Entre février et avril, les chaleurs de la femelle durent 20 à 30 heures grand maximum. Si le fiancé arrive trop tôt ou trop tard, tant pis pour lui, il sera reçu comme il le mérite à coups de crocs, de pelles et de

griffes. Elle élève seule, ses 4 bébés et au bout de 4 semaines, ils se font mettre à la porte sans ménagement.

La vie de notre taupe n'est pas un long fleuve tranquille... À la fin des années 1880, lors d'une réunion médicale sur les déformations crâniennes, on décida de mettre, sur la tête des enfants, une sorte de calotte, en peau de taupe



non tannée, pour maintenir les os du crâne et faciliter la pousse des dents...

Une mode ridicule sévit de 1900 à 1920, l'homme se mit à fabriquer des manteaux de luxe en peau de taupe, 6 à 800 taupes sont écorchées pour confectionner un seul manteau. On commence à s'inquiéter pour l'avenir de victimes. En Allemagne des mesures furent prises pour sauver l'espèce.

Mais c'en est pas fini pour autant, considérée comme nuisible par les jardiniers et les agriculteurs à cause des taupinières, une guerre meurtrière va tuer des milliers de taupes dans des souffrances épouvantables :

Pièges, produits chimiques, gaz... tous plus cruels les uns que les autres... Alors qu'il est si simple de dialoguer avec notre amie la taupe pour la faire aller chez le voisin !

Le bruit d'une petite bouteille en plastique bringuebalante sur une tige de noisetier va l'agacer et la faire aller plus loin. Essayez de planter ces quelques plantes qui dit-on tiennent éloigner la bestiole : L'euphorbe épurge appelée aussi herbe à taupe, datura, jacinthe, jonquille, oignon, ail, ricin.... Vous pouvez aussi pulvériser du purin de sureau ou mettre du poil de chien à l'entrée de la galerie, elles iront voir ailleurs.

Mais avant de vous acharner sur ces pauvres bêtes qui n'ont rien demandé, vous êtes-vous posé la vraie question : **Est-elle nuisible ou pas ?** Il est temps de rétablir la vérité...



La taupe participe, en premier lieu, à l'amélioration de la qualité du sol. Les galeries ont un effet de drainage et d'aération et les taupinières font remonter à la surface une terre très légère pour vos plantations. Je vous vois venir, vous vous dites que tous les vers de terre qu'elle avale goulûment auraient pu faire le même travail. Oui, mais à une beaucoup plus petite échelle et ce n'est pas la ridicule quinzaine de kilos qu'elle engloutit par an qui va changer la face de votre pelouse, quand on sait que le moindre hectare de prairie en contient une à deux tonnes. Pas de quoi fouetter un chat ! Par ailleurs si vous éliminez les taupes, d'autres rongeurs, encore plus néfastes pour les cultures, vont squatter les galeries pour faire un festin de racines !

**Alors, la taupe est peut-être un mal pour un bien, au final ?
La coexistence pacifique, il n'y a que ça de vrai...**

Côté Loire

Le niveau du fleuve royal est au plus bas depuis 2003 et l'étiage est très faible nous dit Monsieur Vigicrue.

L'étiage définit la faible quantité d'eau présente dans le réseau hydraulique (ruisseau, rivière, fleuve...) Le débit de la Loire varie de moins de 100m³/s, c'est l'étiage, à plus de 6400m³/s, c'est la crue. En moyenne, il est égal à 850m³/s. Le 17 novembre 2017, l'étiage à la station de Langeais était de 115m³/s.

Quelles sont les conséquences d'un étiage sévère ?

Il entraîne une grande mortalité de poissons, des retards de migration, des proliférations d'algues. Il rend aussi la navigation difficile pour les pêcheurs professionnels ...

	2015	2016	2017
Niveau le + haut	1m95 05-mai	3m60 04-juin	1m50 5-mars
Niveau le + bas	- 1m75 29-août	- 1m75 18-août	- 1m80 5-novembre

Records à battre au pont de Langeais : 4m54 en mai 2001 -1m85 en novembre 2003 et 2011



RECENSEMENT 2018

En 2018, du 18 janvier au 17 février, aura lieu la campagne de recensement de la population pour notre commune.

Le recensement est une opération aux conséquences majeures : dotation financière de la commune, politiques locales de l'habitat, financement des équipements, programmes de rénovation, tout cela dépend des chiffres, et donc du recensement !

Pour cette campagne 2018, il sera vivement recommandé de répondre par internet.

L'agent recenseur, Madame Valérie JACQUET, vous donnera tous les éléments pour le faire, à partir du 18 janvier.



RECENSEMENT
de la population

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple
le-recensement-et-moi.fr
Du 18 janvier au 17 février 2018

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Insee & votre commune

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas comptés plusieurs fois, mais ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Vous voulez en savoir plus pour vous préparer : www.le-recensement-et-moi.fr
Entrez le nom de la commune : « chapelle aux naux » (sans le « La » devant)

Un rappel, qui a son importance : répondre au recensement est obligatoire et forcément... vérifié !



LE NUMÉRIQUE ET VOUS

Internautes de La Chapelle Aux Naux, soyez vigilants !

Arrive la période des fêtes de fin d'année, et avec elle son lot de cadeaux de plus en plus nombreux à être commandés par internet.

Méfiance ! Cette période voit augmenter considérablement les faux messages électroniques et appels téléphoniques vous informant d'une livraison en attente de confirmation de votre part. Et vous invitant à cliquer sur un lien, à fournir des éléments personnels ou à rappeler un numéro de téléphone surtaxé.

Vérifiez l'adresse de l'expéditeur dans le courriel reçu, prêtez attention à la qualité de rédaction du message, comparez avec ce que vous attendez effectivement. Dans l'immense majorité des cas on ne vous demandera jamais de confirmer une livraison. De même, vous ne devez JAMAIS fournir d'éléments personnels par internet sur la base d'un simple message reçu sans lien avec une démarche initiée par vous.

Il est simple d'identifier les numéros courts, spéciaux et autres 08 : connectez-vous à www.infosva.org et inscrivez le numéro qui vous intrigue. Réponse immédiate s'il est connu. Et s'il ne l'est pas, méfiance !

La signalétique est maintenant claire :

Le 100% gratuit : 0 800 134 426 Service à appel gratuits	Le service gratuit et le prix de l'appel à votre opérateur : 0 809 100 114 Service gratuit + prix appel	Le service payant et le prix de l'appel à votre opérateur : 0 825 200 014 Service 0,15 € / appel + prix appel
---	--	--

Attention également aux appels téléphoniques commerciaux. On vous appelle, on capte votre attention, et sous un prétexte quelconque on vous annonce que votre appel va être transféré sur un autre numéro. Très souvent, ce transfert est suivi d'une coupure très brève, à peine détectable à l'oreille, qui vous bascule sur un numéro surtaxé. Vous avez un doute ? RACCROCHEZ !

Un doute sur le coût d'un numéro ? www.infosva.org

Horaires des Messes



dimanche, 24 décembre

4e Dimanche de l'Avent 10:30

Messe à Azay-le-Rideau 19:30

Veillée de Noël à Azay-le-Rideau 21:30

Nuit de Noël à Azay-le-Rideau

lundi, 25 décembre

Noël 10:30 Messe à Lignières-de-Touraine

samedi, 24 février 2018

18:30 Messe à La-Chapelle-aux-Naux

samedi, 10 mars 2018

18:30 Messe à Lignières-de-Touraine

dimanche, 1 avril 2018

10:30 Messe à Lignières-de-Touraine

samedi, 5 mai 2018

18:30 Messe à La-Chapelle-aux-Naux

samedi, 19 mai 2018

18:30 Messe à Lignières-de-Touraine

samedi, 30 juin 2018

18:30 Messe à La-Chapelle-aux-Naux



Bien vivre ensemble

Cela impose donc à chacun d'entre nous de faire un effort. Éviter l'isolement et éviter l'individualisme, tout en respectant le mode de vie de chacun, comme il se dit « la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres ».



LA CIRCULATION :

La circulation dans la commune doit tenir compte de la présence des enfants qui jouent et se déplacent à vélo. Ils n'en connaissent pas toujours les dangers. Ainsi que les touristes à vélo qui utilisent la levée de Loire et les nombreux cyclistes qui utilisent les bords de Loire comme parcours.



Le stationnement :

Chacun se plaint que trop de voitures sont stationnées à des endroits qui génèrent des désagréments, voir des dysfonctionnements. Les habitants ne sont ni les propriétaires, ni prioritaires pour le stationnement sur des trottoirs ou bas côté devant leur domicile. Le stationnement intempestif est donc une question, toute simple, de mauvais comportement et « d'irrespect au regard de l'ensemble de la communauté » et du voisinage. Il en va de même pour les deux roues. En un mot, le non-respect du bon sens et, surtout du code de la route induit à faire penser qu'il n'y a pas assez de places pour stationner. «On» ne prend pas le temps de se garer dans son garage ou sa propriété par manque de temps ou de place.



Le bruit :



Les bruits, de toutes origines, envahissent notre environnement et notre vie quotidienne. Chaque habitant est, tour à tour, auteur et victime du bruit. Chacun peut donc contribuer à réduire, pour sa part, sa « propre nuisance » et améliorer, ainsi, une meilleure qualité de vie pour tous. Il suffit, parfois, et même souvent, de s'adresser directement, entre voisin, au responsable afin de trouver un terrain d'entente.

Pour ce qui est des activités en plein air, dans un jardin, respectons les horaires autorisés par la commune. Les brûlage d'herbes et de bois sont également interdits par arrêté préfectoral.

Nos amis les bêtes :

Une nuisance trop fréquente et très gênante. Sur l'étendue du territoire communal, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et notamment les chiens. L'action de divaguer sera constituée lorsque tout chien n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Aboyer est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais **un trouble anormal et une nuisance.**





* UNE PENSEE POSITIVE*

Quand je suis allé à l'école, ils m'ont demandé ce que je voulais être quand je serais grand. J'ai écrit « heureux »... ils m'ont répondu que je n'avais pas compris la question.
(John.Lennon.)



* PROVERBE TIBETAIN*

Si un problème a une solution, alors il est inutile de s'en inquiéter; s'il n'en a pas, s'inquiéter n'y changera rien.

EVENEMENTS A VENIR EN 2018

Samedi 06 janvier	Cérémonie des Vœux du Maire Remise des Prix du Concours des Maisons Fleuries 2017 Remise des Prix du Concours des illuminations de Noël 2017	▶ Salle polyvalente
Samedi 13 et Samedi 20 janvier	Distribution des sacs poubelles	Atelier Municipal
Vendredi 02 février	Assemblée Générale des Bateliers	Salle polyvalente
Samedi 08 avril	Concert organisé par Familles Rurales	Salle polyvalente
Dimanche 06 mai	Brocante organisée par Familles Rurales	Salle polyvalente
Samedi 21 juillet	Fêtes des Bateliers	Plesse du Bourg

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mme PARIS Christèle et M. FONTAINE Vincent
Mme BREINLEN Julie et M. CHAUMET Corentin
M. et Mme ROBILLARD Sébastien
M. et Mme LEDET Jérôme
Mlle DELEBECQUE Alexia

*Nous leur souhaitons
la bienvenue
dans notre commune*



Le Carnet

Naissance : Toutes nos félicitations aux heureux parents

LE SCORNET Mahé, le 14 septembre 2017
FONTAINE Louis, le 25 septembre 2017
BEUNAICHE Nolan, le 28 septembre 2017
DOHIN Noéline, le 24 novembre 2017



Décès : Sincères condoléances

CLAVEAU Michel, le 04 août 2017
MORIZET Gérard, le 05 novembre 2017

Mariage : Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

GRAVIOU Sonia et LELONG David, le 09 septembre 2017



RECETTE

Soupe de pois cassés

Recette hivernale par excellence, la soupe de pois cassés est très facile à réaliser. Préparée ici dans un faitout, vous pouvez aussi opter pour une cuisson en cocotte minute pour une recette plus rapide et plus économique.

- Nombre de personnes : 6
- Temps de préparation : 20 minutes
- Temps de cuisson : 50 minutes
- Degré de difficulté Facile
- Coût Bon marché

Ingrédients

- 500 g de pois cassés
- 200 g de jambon cru de montagne en une seule tranche
- 2 tablettes de bouillon de volaille
- 3 gousses d'ail
- 1 feuille de laurier
- 1 brin de sarriette
- 2 tranches de pain de mie rassis
- 4 cuillères à soupe d'huile d'olive
- sel
- poivre



Préparation

- 1) Faites tremper les pois cassés à l'eau froide 1 h.
- 2) Passé ce temps, mettez les pois égouttés dans un faitout avec 2 l d'eau froide, 1 gousse d'ail pelée, le laurier, la sarriette et les tablettes de bouillon. Portez à ébullition puis laissez frémir 45 min.
- 3) En fin de cuisson, salez (peu), ôtez le laurier et la sarriette. Pendant ce temps, coupez le jambon en fines lanières. Pelez et hachez 1 gousse d'ail, mélangez-la au jambon.
- 4) Faites chauffer un peu d'huile dans une poêle et faites-y blondir le jambon à l'ail. Égouttez sur du papier absorbant. Mixez le contenu du faitout au mixer-plongeant pour obtenir un velouté. Reversez dans le faitout et gardez au chaud.
- 5) Coupez le pain de mie en petits carrés. Frottez-les avec la dernière gousse d'ail épluchée puis faites-les frire à l'huile d'olive dans une sauteuse.
- 6) Au moment de servir, poivrez la soupe et arrosez d'un mince filet d'huile. Répartissez dans des assiettes creuses, parsemez de jambon et de dés de pain frit.

BON SOUPER...



Imprimé sur papier recyclé

Magazine municipal de la commune de la Chapelle-aux-Naux - Directeur de publication : Philippe Massard
Conception et impression : Imprimerie Azay Publicité 37190 Azay-le-Rideau - Dépôt légal à parution - Tirage à 400 exemplaires.